

fouurrures économiques, la peau du loup, par exemple, qui sert à la confection de parkas ou d'autres vêtements. A mon avis, la taxe ne devrait pas s'appliquer à ces fouurrures. Je ne m'oppose pas, cependant, à ce qu'on taxe les fouurrures de luxe.

M. Sinclair: Il s'agit d'un article qui, évidemment, donne lieu à une discussion analogue tous les ans. Il est parfaitement vrai qu'il serait opportun, si cela était possible, de faire la distinction entre les fouurrures qui sont habituellement de qualité inférieure et les fouurrures coûteuses. Durant la guerre, on a tenté d'établir cette même distinction à l'égard des vêtements mais les listes établies aux fins de l'impôt n'ont pas donné d'excellents résultats. Nous prélevons la taxe d'accise à l'égard de toutes les fouurrures à l'exception des simples peaux d'agneau tondu, non pas celles qu'on a teintées pour imiter les peaux de castor ni celles qui portent un autre nom de commerce, mais les peaux d'agneau qu'on utilise pour doubler les paletots de travailleurs, de conducteurs de voitures et ainsi de suite. Ces peaux ne sont pas assujéties à la taxe. Si la peau d'agneau a été transformée pour qu'elle ressemble à une fouurrure de meilleure qualité, elle devient par le fait même plus coûteuse et est alors assujétie à la taxe.

M. Coldwell: La peau d'agneau ordinaire, qui n'a pas été teinte, n'est donc pas assujétie à la taxe? Elle n'entre pas dans la catégorie des fouurrures, n'est-ce pas?

M. Sinclair: C'est exact.

M. Coldwell: Comment peut-on ranger ces peaux parmi les fouurrures, simplement parce qu'elles sont teintées?

M. Sinclair: Parce qu'il y a eu transformation. En l'appretant et en lui donnant un nom de fantaisie, on vise à obtenir un meilleur prix. Ceux qui portent des peaux d'agneau pour se protéger du froid, par exemple les cultivateurs et les conducteurs de voitures automobiles qui vivent au grand air, n'ont pas à acquitter la taxe à l'égard de paletots doublés de peaux d'agneau.

M. Wright: A quelles méthodes d'apprêt faut-il recourir avant qu'une peau de mouton devienne fouurrure? Toute peau de mouton subit une certaine transformation.

M. Sinclair: J'apprends qu'aux yeux du ministère une peau de mouton apprêtée doit être peignée, soumise à un procédé électrique, puis teinte.

M. Argue: Je partage l'avis de notre chef quand il prétend que les fouurrures les moins chères ne sont certainement pas des articles de luxe. L'adjoint parlementaire a dit que

les peaux de mouton non apprêtées ne sont pas assujéties à la taxe. Si je me trouve sur une ferme en hiver et que j'achète un manteau de grosse toile doublé en peau de mouton, il n'y a pas de taxe, mais si je n'ai pas, comme c'est mon cas, de paletot de drap et de fouurrure, et que j'achète un manteau en peau de mouton rasée (*mouton*),—qui est encore un manteau bon marché,—ce manteau est assujéti à la taxe. Si j'ai bien compris l'adjoint parlementaire, il a dit que c'était un vêtement pratique. Il l'est sûrement pour toute jeune fille qui travaille à la ville ou pour l'institutrice ou l'instituteur de campagne qui doit se rendre à l'école à pied.

L'hon. M. Abbott: Le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Argue: Je doute que le député de Winnipeg-Nord-Centre ait un manteau de fouurrure. Il porte probablement un paletot en poil de chameau.

M. Knowles: Je l'ai depuis seize ans.

L'hon. M. Abbott: On le dirait.

M. Argue: Je ne crois pas qu'on perdrait énormément d'argent à exempter les manteaux de fouurrure moins chers. Si la taxe sur les fouurrures a permis de réaliser environ trois millions pour l'année financière 1950, la taxe d'accise a rapporté au total 571 millions. Je me demande si l'adjoint parlementaire pourrait nous dire si on ne pourrait pas faire une distinction afin d'exempter de la taxe les manteaux de mouton rasé, de lapin, de rongeur sud-américain, d'opossum, par exemple, pour ne parler que des fouurrures auxquelles je songe en ce moment. Une dame peut s'offrir un de ces manteaux pour quelque chose comme cent dollars. Il est vrai que pour le même prix elle peut acheter un manteau de drap, mais pourquoi l'obligerait-on à porter un manteau de drap d'une valeur correspondante parce qu'on a relevé du quart la taxe d'accise? Ne pourrait-on pas trouver une façon quelconque d'exempter de cet impôt certaines des fouurrures les moins chères?

M. Sinclair: Je ne puis rien ajouter à ce que j'ai dit déjà dit. L'honorable député a fait mention de l'institutrice et de l'épouse du cultivateur. Si nous passons à un autre palier, celui de la directrice de l'école et de l'épouse du président de la Commission scolaire, comment allons-nous faire la distinction entre la peau de mouton apprêtée et la fouurrure plus coûteuse? Nous avons établi la distinction au plus bas niveau de la peau de mouton, qui ne s'appelle ni "mouton", ni "lapin belge", ni quoi que ce soit du genre.